

Plus d'Infos....

A votre disposition que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur



Des permanences :

(hors mois d'août et entre Noël et le jour de l'an)

**Communauté de Communes
Dieulefit - Bourdeaux**
8 rue Garde de Dieu - Dieulefit
Le dernier mercredi de chaque mois
de 14 h à 15 h

Un numéro vert :

N° Vert 0 800 300 915

aux heures de bureau

E.mail : eoh@dromenet.org

Site : www.cald.dromenet.org

Aleyrac Le Poët-Laval
La Bégude-de-Mazenc Pont-de-Barret
Bezaudun-sur-Bine Rochebaudin
Bourdeaux La Roche-Saint-Secret-Béconne
Bouvières Salettes
Comps Souspierre
Crupies Teyssières
Dieulefit Les Tonils
Eyzahut Truinis
Montjoux Vesc
Orcinas

Des subventions pour l'Amélioration de l'Habitat

**La Communauté de Communes
Dieulefit - Bourdeaux
vous accompagne.**



Des conseils et des aides pour :

Adapter le logement
au vieillissement ou
au handicap.

Améliorer la qualité
énergétique des
logements.

Développer l'offre
locative privée à loyer
maîtrisé.

Ce dépliant est imprimé sur du papier 100 % recyclé avec des encres végétales, sans solvant.

Janvier 2015



RhôneAlpes Région

Des Conseils

Travaux d'économie d'énergie : éco-réhabilitation

➔ Les travaux les plus efficaces :

- Isoler les combles
- Isoler les murs
- Changer de chaudière
- Autres travaux (ventilation, menuiseries...)

Le remplacement d'une vieille chaudière permet d'économiser jusqu'à 20 %, l'isolation des combles selon les nouvelles normes (plus de 30 cm) également.

Plus votre isolation est ancienne, moins elle est performante.

Respecter les exigences Anah.

Exemple : Isolation murs en façade ou en pignon : résistance thermique supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.

Maintien à domicile / Adaptation du logement

Des travaux peuvent être réalisés de façon à rester le plus longtemps possible dans votre logement :

- Remplacer la baignoire par un bac à douche.
- Surélever les toilettes et poser des barres de relèvement.
- Installer un monte escalier.
- Poser une rampe d'accès.
- Adapter l'espace à tout type de handicap.

Mode d'Emploi

1. Prendre contact avec le CALD.
2. Visite du logement par le CALD et accompagnement sur le projet de travaux.
3. Faire établir des devis détaillés par des entreprises.
4. Constitution du dossier de demande d'aide et montage technique et financier.
5. Attente des accords financiers.
6. Démarrage des travaux, réalisés par des professionnels
7. Transmettre les factures, puis versement des aides.

Des Aides

Pour les logements de plus de 15 ans.

Propriétaires Occupants

sous conditions de ressources (se munir du dernier avis d'imposition) hors acquisition onéreuse récente.

Subventions de l'Anah

(logement en résidence principale)

De 50 à 60 % d'aides en moyenne, dans la limite de 20 000 € HT de travaux.

En complément, selon les situations :

- Subventions des caisses de retraite, du Département.

- Crédit d'Impôt, Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ).

Obligation de faire réaliser les travaux par une entreprise labellisée RGE (Reconnu Garant Environnement).



J'éco-rénove avec le programme "Habiter mieux" : des aides exceptionnelles pour les travaux d'économie d'énergie

- Il faut que les travaux conduisent à plus de **25 % d'économies**.

Propriétaires Bailleurs : Offre locative à loyer maîtrisé

- Sont concernés :

- Les logements "dégradés" avec un projet global de réhabilitation.
- Les travaux d'économie d'énergie conséquents (**35 % de gain énergie**).

Les travaux concourent à une réhabilitation de bonne qualité architecturale, écologique et énergétique (étiquette C).

- Le propriétaire s'engage à conventionner avec l'Anah sur 12 années.

- Travaux pris en compte par l'Anah dans la limite de 80 000 € HT.

- Des **subventions** pouvant atteindre **en moyenne 40 % du HT**.

- **Avantage fiscal** : 60 % d'abattement sur les revenus fonciers liés à la convention signée avec l'Anah (durée 12 ans).



Aucune subvention ne sera possible si les travaux sont commencés ou terminés.